

INFOS SÈVRE & LOIRE

L'ACTUALITÉ DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE

1^{ER} JANVIER 2017 : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE EST CRÉÉE

Après la phase « processus de fusion », la Communauté de communes Sèvre & Loire est passée en phase « opérationnelle ».
Lancée depuis le 1^{er} janvier 2017, les équipes de gouvernance et de personnel sont en action !

La gouvernance installée

Le mercredi 11 janvier 2017, la Communauté de communes Sèvre & Loire a validé l'équipe qui siègera au conseil communautaire de la nouvelle institution et a procédé à l'élection de son organe de gouvernance.

- Pierre-André PERROUIN, Maire du Pallet & président historique de la Communauté de communes de Vallet, a été élu Président de la Communauté de communes Sèvre & Loire. Le bureau communautaire qui l'entoure se compose de 13 élus qui travailleront par commissions thématiques
- 20 commissions intercommunales thématiques ont été créées lors de cette séance.

Le bureau communautaire se compose de 14 membres :

- un Président : Pierre-André Perrouin
- 13 vice-présidents :
 - Jean-Pierre MARCHAIS, à l'aménagement du territoire,
 - Patrick BALEYDIER, à la promotion du territoire & communication,
 - Christelle BRAUD, à la mutualisation & sports,
 - Jean TEURNIER, à l'eau & assainissement,
 - Paul CORBET, au développement économique,
 - René BARON, aux solidarités,
 - Pierre BERTIN, aux transports & mobilités,
 - Jean-Marie POUPELIN, aux finances,
 - Anne CHOBLET, à l'enfance et centre socio-culturel,
 - Jérôme MARCHAIS, à la culture et aux piscines,
 - Jacques LUCAS, à la gestion des déchets,
 - Maurice BOUHIER, aux équipements et à la voirie,
 - Thierry AGASSE, maire membre du bureau communautaire

LA GOUVERNANCE DE LA CC SÈVRE & LOIRE

													
Maire de Le Pallet	Adjoint au maire & Saint-Julien-de-Concelles	Maire de Mouzillon	Maire de Divatte-sur-Loire	Maire de La Chapelle-Heulin	Maire de Le Landreau	Maire de La Regrippière	Maire de Le Loroux	Adjoint au maire & Vallet	Maire de La Remaudière	Maire de Vallet	Adjoint au maire & Zirfoire-sur-Loire	Maire de La Boissière-du-Doré	Maire de Saint-Julien-de-Concelles
Président	Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire	Vice-Président chargé de la promotion territoriale & de la communication	Vice-Présidente chargée de la mutualisation & des sports	Vice-Président chargé de l'eau & de l'assainissement	Vice-Président chargé du développement économique	Vice-Président chargé des solidarités	Vice-Président chargé des transports & des déplacements	Vice-Président chargé des finances	Vice-Présidente chargée de l'enfance & du centre socio-culturel	Vice-Président chargé de la culture & des piscines	Vice-Président chargé de la gestion des déchets	Vice-Président chargé des équipements & de la voirie	Maire Membre du bureau communautaire

Le conseil communautaire organisé

- 48 conseillers communautaires élus avec mise en place à l'accord local à 25 %, répartis ainsi :
 - Vallet : 9 sièges
 - Le Loroux-Bottereau : 8 sièges
 - Saint Julien de Concelles : 7 sièges
 - Divatte sur Loire : 7 sièges
 - La Chapelle-Heulin : 3 sièges
 - Le Pallet : 3 sièges
 - Le Landreau : 3 sièges
 - Mouzillon : 3 sièges
 - La Regrippière : 2 sièges
 - La Remaudière : 2 sièges
 - La Boissière du Doré : 1 siège

20 commissions thématiques constituées de :

- 1 vice-président en charge de la commission
- 11 élus, soit un membre par commune membre
- 1 ou 2 technicien(s) communautaire(s) chargé(s) de la thématique

UN SERVICE URBANISME INTERCOMMUNAL : UN SERVICE DE PROXIMITÉ, OUVERT À TOUS !**Pourquoi un service urbanisme à l'échelon intercommunal ?**

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les communes de moins de 10 000 habitants ne bénéficient plus de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les communes peuvent assurer elles-mêmes ou confier au service de leur choix l'intégralité de la procédure de demande d'autorisations.

Pour quels types de documents ?

1. Certificat d'urbanisme
2. Déclaration préalable
3. Permis de construire
4. Permis de démolir
5. Permis d'aménager

C'est dans ce contexte et dans la continuité du service initié jusqu'ici par la CC Loire-Divatte que les élus de la Communauté de communes Sèvre & Loire ont décidé d'étendre et de mutualiser le service commun dédié à l'urbanisme avec :

- un service de proximité, optimisé et compétent,
- un accompagnement des habitants dans leurs projets de construction ou de rénovation,
- une expertise pour tous (habitants et communes).

Ce premier projet de mutualisation illustre la volonté, des élus du territoire, de travailler ensemble et de définir un projet d'aménagement commun pour demain.

Ouverture au 1er avril 2017 : vos démarches PAS à PAS en matière d'urbanisme**Un double accueil des usagers sur le territoire :**

- à Divatte-sur-Loire : 84 rue Jean Monnet
ZA de la Sensive La Chapelle Basse-Mer
 - à Vallet : au siège espace Antoine
Guilbaud, 9 rue François Luneau
- Le service*, ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, reçoit avec ou sans rendez-vous.

Une question, un conseil ?

- 02 51 71 54 70
- urbanisme@cc-sevreloire.fr
- www.service-public.fr
- sur le dépliant disponible dans votre mairie

REDEVANCE INCITATIVE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

LA FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE DE 2016 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016 AURA LIEU EN AVRIL/MAI 2017 AU LIEU DU MOIS DE FÉVRIER, COMME INITIALEMENT PRÉVU.

En effet, des contraintes d'identification budgétaire du nouveau territoire issu de la fusion des Communautés de communes de Vallet & Loire Divatte nécessitent de retravailler la facture et de mener des tests plus poussés que prévu auprès du comptable public.

Renseignements : Service Gestion des déchets / 02 51 71 75 71 / gestion-dechets@cc-sevreloire.fr